

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 18 décembre 2025

FONDS CULTUREL
GRAND GENEVE :
APPROBATION DU
REGLEMENT, DU
CALENDRIER, DE
L'ENVELOPPE ET
AUTORISATION DE
SIGNER LA
CONVENTION RELATIVE

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à
12h15, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est
réuni à Annemasse sous la présidence de Monsieur
Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 10 décembre 2025
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

N° CS2025-88

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 1

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN - Mme Christine
DUPENLOUP - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON
- M. Max GIRIAT - M. Denis MAIRE - Mme Pauline
PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Julien BOUCHET –
Mme Carole VINCENT - M. Florent BENOIT - Mme
Marie-Pierre BERTHIER – Mme Claire CHUINARD -
M. Patrick ANTOINE - M. Yves CHEMINAL - Mme
Nadine JACQUIER – M. Bernard BOCCARD – M.
Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY - M.
Benjamin VIBERT - M. Michel MERMIN - Mme
Catherine BRUN - M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Jacques DUBOUT suppléant de M. Patrice
DUNAND – M. Laurent DUPAIN suppléant de M.
Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien
JAVOGUES

• Délégués excusés :

M. Denis LINGLIN - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice
DUNAND - Mme Annick GROSROYAT - M. Hubert
BERTRAND - M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi
ETIENNE - M. Christophe ARMINJON - Mme
Chrystelle BEURRIER – M. Claude MANILLIER - M.
Christophe SONGEON - M. Jean-Claude TERRIER -
M. François DEVILLE - M. Jean-Luc SOULAT – M.
Pierre-Jean CRASTES - M. Stéphane VALLI - M.

**Philippe MONET – Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude
THABUIS - M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET**

FONDS CULTUREL GRAND GENEVE : APPROBATION DU REGLEMENT, DU CALENDRIER, DE L'ENVELOPPE ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;
Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;
Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;
Vu la volonté du Pôle Métropolitain du Genevois français de promouvoir des projets culturels transfrontaliers innovants, répondant aux défis sociétaux actuels, notamment en matière de transition écologique.

CONTEXTE

Le Fonds Culturel du Grand Genève, créé en 2023, renforce les synergies culturelles entre les territoires français et suisses du Grand Genève. Ce dispositif vise à encourager les collaborations artistiques et culturelles, promouvoir la diversité culturelle, soutenir les projets transfrontaliers innovants, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à un espace commun et forgeant une identité culturelle commune. Au-delà du « vivre ensemble », il s'agit aussi de faire de la culture un récit commun qui parle à tous et toutes, en soulignant sa valeur sociale — ce qu'elle apporte au quotidien en matière de lien, d'inclusion et d'épanouissement individuel et collectif.

Pour l'édition 2026-2027, ce fonds est doté d'un budget total de 240 000 €/CHF, cofinancé par les partenaires suivants :

- Le Canton de Genève pour 50 000 CHF,
- La Ville de Genève pour 50 000 CHF,
- L'Association des communes genevoises pour 50 000 CHF,
- Le Pôle métropolitain du Genevois français pour 70 000 €*,
- L'Etat français par le biais de la Direction des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC AURA) pour 20 000 €.

FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Fonds soutient des projets culturels transfrontaliers qui :

- Favorisent la coopération entre acteurs français et suisses ;
- Innover dans leurs formats, thématiques ou méthodes ;
- Valorisent l'identité culturelle du Grand Genève ;
- Intègrent des pratiques respectueuses de l'environnement.

** sous réserve du vote du budget*

Les candidatures sont ouvertes aux :

- Artistes professionnels indépendants disposant d'un statut reconnu, actifs sur le territoire du Grand Genève,
- Structures de droit privé : associations, fondations, équipements culturels privés, collectifs artistiques ou culturels,
- Structures de droit public : collectivités territoriales, équipements culturels publics.

Chaque projet doit être co-porté conjointement par au moins un acteur français et un acteur suisse, une attention particulière sera portée sur les modalités du co-portage entre les deux porteurs. Le projet doit se dérouler entre le 24 avril 2026 et le 31 décembre 2027. Les actions doivent être déployées sur au moins deux communes françaises et deux communes suisses.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Les projets seront évalués sur leur :

- **Assise territoriale et impact environnemental**
(Coopération transfrontalière et implication d'acteurs des deux pays ; déploiement et impact territorial du projet ; intégration d'une démarche participative impliquant les habitants de tous âges ; pertinence et ambition des démarches de transition écologique.)
- **Intérêt artistique**
(Innovation et originalité des formats ou des contenus ; contribution à l'identité culturelle commune du Grand Genève ; complémentarité ou enrichissement de l'offre culturelle existante.)
- **Cohérence et viabilité du projet**
(Cohérence entre les objectifs, les moyens, et les résultats attendus ; faisabilité du projet (calendrier réaliste, partenariats solides, etc.) ; pertinence et clarté du budget.)

La subvention couvre jusqu'à 80 % des dépenses éligibles hors taxes, dans la limite des fonds disponibles. Le fonds n'a pas vocation à financer les frais de fonctionnement des structures ni à compenser un déficit structurel.

PROCESSUS DE SÉLECTION :

Les dossiers sont instruits en trois étapes :

1. **Présélection technique et professionnelle** par un jury composé de représentants des partenaires financiers et de conseillers culturels.
2. **Sélection politique** par un jury d'élus incluant des représentants du Pôle métropolitain, de la DRAC AURA, de la Ville et du Canton de Genève, et de l'Association des communes genevoises.
3. **Validation** par délibération du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français.

CALENDRIER :

- Lancement de l'appel à projets : 2 février 2026
- Clôture des candidatures : 24 avril 2026
- Commissions d'instruction technique : 28 mai 2026
- Commissions d'instruction politique : 11 juin 2026
- Délibération finale en Comité Syndical : 10 juillet 2026
- Annonce des lauréats : 13 juillet 2026

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en œuvre du Fonds Culturel du Grand Genève pour 2026-2027 selon les modalités présentées ;
- **APPROUVE** la participation du Pôle métropolitain du Genevois au Fonds Culturel du Grand Genève à hauteur de 70 000 € pour l'édition 2026-2027 ;
- **AUTORISE** le Président du Pôle métropolitain à engager les démarches nécessaires, y compris la signature des conventions de financement avec les Lauréats selon le modèle ci-annexé à la présente délibération ;
- **ADOpte** les critères d'attribution détaillés dans le règlement du fonds annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19 décembre 2025

Publié ou notifié le 19 décembre 2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN



Le Président,
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.